Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_20-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2025

N° C05_06_2025_20 - Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	50	9	59	31

Pour : 59	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 28 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BONNET Line, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à CROMER Marie-Thérèse), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à BERTON Jacques), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), RACINE Eric (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), THELLIER Odile (pouvoir donné à GAYET Olivier), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARRE Gérard, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Patrice, GIRAULT Anne, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_20-DE

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

****

Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L. 263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M49 ;

Vu la délibération C20-02-2025-15 du conseil communautaire du 20 février 2025 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation ;

Vu l'avis favorable de la commission finances ;

Il est nécessaire de réajuster les crédits de paiement 2025 de l'autorisation de programme à hauteur de 60 000,00 € supplémentaires afin de tenir compte :

- des avenants signés pour un montant de 38 184,00 €,
- des actualisations de prix au titre des exercices 2023 et 2024, s'élevant à 25 223,00 €,
- ainsi que d'une nouvelle estimation de 12 866,00 € de l'actualisation des prix pour l'exercice 2025,

Il convient de déduire les aléas prévus, à hauteur de 16 293,00 €, affectés au démarrage de l'AP/CP du marché de travaux de la télégestion :

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
706 - MISE EN PLACE TELEGESTION	**BS 2025**	**2022**	**DEPENSES**	**1 235 900,44 €**	18 502,43 €	515 518,22 €	433 152,92 €	268 726,87 €
	DM JUIN	**2022**	**DEPENSES**	**1 295 900,44 €**	18 502,43 €	515 518,22 €	433 152,92 €	328 726,87 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le montant de l'autorisation de programme en dépenses tel que présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Sylvain GRIFFAULT
2ème Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'aménagement
18 juin 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
14 juin 2025